

Arrêté du 17 novembre 2008 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû à l'Assistance publique - hôpitaux de Paris au titre de l'activité déclarée au mois de septembre 2008

17/11/2008

Le montant des ressources d'assurance maladie dû à l'AP-HP au titre de l'activité déclarée au mois de septembre 2008 est arrêté à : 293 310 530,99 €.
Ce texte détaille les éléments composant cette somme.